

En Afrique, la certification des forêts se développe lentement et se trouve confrontée à des obstacles majeurs

par Parfait Mimbimi Esono*

BP 14897 Yaoundé, Cameroun
akung34@hotmail.com

LE concept de certification a certes suscité l'intérêt en Afrique centrale et occidentale. Depuis 1994, l'Organisation africaine du bois (OAB) délibère sur la création d'un 'label vert' pour le bois produit dans ses pays membres. En coopération avec d'autres organisations, elle a testé sur le terrain les critères et indicateurs de l'aménagement forestier durable en Côte d'Ivoire (1995), au Cameroun (1996), au Gabon (2000) et en République centrafricaine (2000). Des groupes de travail nationaux de certification ont été mis en place au Ghana en 1996, au Cameroun (1996) et au Gabon (2000).

L'OAB a également collaboré étroitement avec l'OIBT pour produire au début de l'année les *Principes, critères et indicateurs OAB/OIBT (PCI) de la gestion durable des forêts tropicales naturelles d'Afrique* (voir AFT 11/1). Ces principes, critères et indicateurs constituent un outil qui permet de suivre la gestion des forêts au niveau national et à celui de l'unité forestière d'aménagement (UFA) dans les pays membres et, de ce fait, représentent une étape positive vers la certification. Un projet récemment financé par l'OIBT (PD 124/01 REV.2 (M)), exécuté conjointement par l'OAB et l'OIBT, aide à former le personnel forestier dans les pays membres africains de l'OIBT à l'application pratique des PCI.

On peut constater un certain nombre d'autres conditions favorables au développement de la certification dans le contexte régional:

- il existe 250 millions d'hectares de forêt tropicale humide en Afrique centrale et occidentale, dont les Etats sont les seuls propriétaires;
- les cadres institutionnels régionaux et nationaux sont en place et ont les capacités nécessaires pour coopérer avec des partenaires internationaux;
- les ressources humaines sont disponibles (mais une formation est nécessaire);
- des groupes de travail nationaux sur la certification, auxquels participent des représentants des principaux groupes de parties prenantes ont été constitués dans plusieurs pays (Côte d'Ivoire—1995, Cameroun—1996, Gabon—2000 et République centrafricaine—2000) en vue de sensibiliser les parties intéressées à la certification et d'adapter les PCI aux conditions locales; et
- certains organismes de certification ont fait savoir qu'ils souhaitaient être présents et actifs dans la région.

Les groupes de travail nationaux sur la certification établis jusqu'ici en Afrique se sont avérés utiles. Celui du Cameroun, par exemple, a sensibilisé de nombreuses parties prenantes en organisant des ateliers de formation de niveau national et régional; a convaincu de nombreux concessionnaires de participer à la certification des forêts; a établi de bons rapports avec des organismes nationaux, régionaux et internationaux chargés de conservation et d'aménagement forestier durable; a collaboré étroitement avec l'administration forestière afin d'utiliser les PCI pour évaluer la gestion dans les UFA; a élaboré des PCI de certification nationaux; a effectué certains audits préalables de certification; et a participé à des études relatives à la création de groupes des producteurs dans la région.

Sérieuses lacunes

En Afrique, néanmoins, plutôt qu'une réalité, la certification ne représente encore souvent qu'un concept que les parties

prenantes locales ont des difficultés à poursuivre et adopter. De plus, il existe de sérieuses lacunes dans le niveau réel de la gestion forestière par rapport aux exigences des régimes de certification, et les moyens financiers qui permettraient de mettre en oeuvre la certification sur le terrain font défaut. Il convient également de signaler d'autres contraintes importantes, notamment:

- un manque d'arguments concrets pour convaincre les autorités gouvernementales de l'importance de la certification;
- le peu d'intérêt dont fait preuve le secteur privé, y compris les grandes multinationales européennes, à s'engager dans le processus de certification;
- la difficulté qu'a la société civile africaine à intégrer ce nouveau concept;
- le coût élevé de la mise en oeuvre de gestion forestière dans les forêts tropicales africaines; et
- l'insuffisance de compétences nationales pour exercer les activités liées à la certification.

Compte tenu des résultats de l'atelier régional sur les approches progressives (voir page 22), il est recommandé de prendre les mesures suivantes:

- l'OIBT devrait mettre au point une approche progressive crédible de la certification;
- tous les pays africains où des essais sur le terrain ont été effectués devraient constituer des groupes de travail nationaux sur la certification; et
- l'OAB devrait mettre sur pied un groupe de travail régional composé des divers groupes de travail nationaux sur la certification, des représentants des pays sans initiatives de certification et d'observateurs, afin de stimuler la création d'un régime de certification panafricain.

Perspectives de certification au Cameroun

Les forêts nationales du Cameroun sont divisées en 110 UFA dont la superficie varie entre 30 000 et 150 000 hectares; chacune d'elles a été attribuée après soumission d'offres internationales aux grandes multinationales européennes. Un adjudicataire a trois ans pour passer d'un accord provisoire à un accord définitif. Pendant ces trois années, un plan de gestion doit être élaboré et mis en oeuvre; par conséquent, une évaluation ou un audit en vue d'une certification sera effectué à partir de la quatrième année. Nous espérons donc qu'un certain nombre d'UFA attribuées en 1998/99 seront certifiées vers la fin 2003, car les premières évaluations sur le terrain de deux de ces UFA semblent prometteuses.

En dehors des concessions commerciales, le Cameroun a également établi un réseau de forêts communautaires qui seront gérées par les communautés locales et pour elles. Cependant, bien que de nombreuses forêts communautaires aient été allouées, leur gestion est extrêmement difficile et il semble qu'il faudra attendre encore longtemps avant qu'une tentative crédible de certification ne soit faite.

**M. Mimbimi est Président du groupe national de travail sur la gestion durable des forêts et la certification au Cameroun et membre de la Chambre sociale du Forest Stewardship Council pour l'Afrique australe. Ses articles paraissent régulièrement dans AFT.*